



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_101_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat avec la société Challenge The Room 2 pour les journées du patrimoine 2026

Considérant l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine le 19 septembre 2026 sur la commune de Vif ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat avec la société « **Challenge The Room 2** », demeurant 6 rue de Chamechaude 38360 Sassenage, représentée par M. Vincent BAY, pour la mise en place d'un Escape Game gratuit sur la commune de Vif.

Le jeu se déroulera le samedi 19 septembre 2026 de 10h30 à 16h30, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. La prestation fera l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1755 € TTC.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO

Date de signature : 27/08/2026

Qualité : Maire

